



## Réunion du Bureau du SDE du 3 février 2017

### Compte-rendu et relevé des décisions prises

L'an deux mille dix sept, le Bureau, légalement convoqué le 25 janvier 2017, s'est réuni le vendredi 3 février 2017 à 17 h 30, dans les locaux du Syndicat Départemental d'Énergie, sous la présidence de M. François FORTASSIN, Président.

#### **Etaient présents :**

*Pour le Bureau :* M. Fortassin, Mmes Boirie, Carrère, Curbet, Pourteau et Verges ; MM. Boubée, Dutour, Fourcade, Lafaille, Laffont, Mur et Piron

*Pour le SDE :* M. Rouch (Directeur), Jean-Luc-Lavigne, Marie-Noëlle Mainguy, Isabelle Marque et Denis Maumus

*Excusés :* Mmes Bourdeu, Durrieu, Mendès et Solles ; MM. Armary, Dabezies, Frossard, Guilhas, Pelieu et Sempastous

#### **Ordre du jour**

- *Budget 2017*
  - *présentation du projet de CA 2016*
  - *présentation du projet de budget 2017*
  - *évolution du règlement financier*
  - *préparation de l'AG du vendredi 24 février*
- *Perspectives 2017 / marchés publics*
- *Recrutements 2017*
- *Point d'avancement du projet IRVE 65*
- *Questions diverses*

Le Président informe les membres du Bureau de la date de tenue de l'Assemblée Générale le jeudi 23 février à 18h 30 en raison de la visite ministérielle de M. Baylet.

**Le directeur enchaîne par la présentation du Compte Administratif** (voir diaporama joint).

Ce dernier n'appelle pas d'observations de la part des membres du Bureau. M. Boubée demande simplement à quoi correspond l'augmentation de 150 000 € inscrite au budget de fonctionnement 2017. Le Président répond qu'il concerne le projet en cours du transfert de l'entretien de l'éclairage public de la ville de Tarbes au SDE. Pour acter cette décision, il aurait fallu tenir une autre assemblée générale en mai, d'où l'inscription de cette somme en dépenses imprévues.

*Une délibération relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2016 sera à prendre.*

#### **M. Rouch poursuit par la présentation du budget 2017.**

Yves Lafaille demande si les cotisations des communes vont changer. M. Rouch

explique que ce ne sera pas le cas mais que le forfait EP voté en hausse en 2016 sera appliqué cette année.

Il apporte également une précision sur les charges de gestion (augmentation du COS de 5 000 € en raison de l'augmentation du nombre d'agents).

La dernière intervention pour ce dossier est celle de M.Laffaille qui pose la question de l'intégration de l'achat du terrain à ce budget, à laquelle le directeur répond positivement.

*M. Dutour quitte la séance à 18 h 00.*

### **Le 2ème point à l'ordre du jour concerne l'évolution du règlement financier**

Le directeur rappelle qu'une convention est à établir avec le Conseil Départemental pour l'entretien de l'éclairage public de leurs sites (environ 400 points lumineux). Le tarif sera plus élevé que celui appliqué aux communes. Les zones d'activités gérées par les communautés de communes seront également inscrites dans le règlement financier. Il propose aux membres du Bureau de proposer une réduction lorsqu'il s'agira de matériel LED, de l'ordre de 30 %. La proposition initiale était de 50 % mais le Président explique que le SDE n'a pas le recul nécessaire sur la durée de vie sur ce type de matériel et en conséquence, la situation financière pourrait être périlleuse.

En ce qui concerne la tarification des nouvelles missions relatives aux bornes électriques et les réseaux de chaleur, une réflexion est en cours.

### **Le 3ème point abordé porte sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 23 février**

Une discussion s'engage sur le sujet touchant aux compteurs Linky. MM. Boubee et Piron évoquent les conflits auxquels ils sont confrontés de la part des administrés, chacun dans leur commune respective. Le fait que les communes prennent des délibérations qui au final sont déclarées illégales par la Préfecture est également rappelé. En conclusion, ce sujet sera évoqué dans les questions diverses.

### **M. Rouch présente ensuite au Bureau les marchés qui seront à passer en 2017**

*Les premières délibérations à prendre* concernent le marché de renouvellement des lampes pour l'entretien de l'éclairage public, l'avenant à l'étude du réseau de chaleur de Lourdes ainsi que la réponse aux deux appels à projets de la Région (bâtiment exemplaire et auto consommation) pour le Syndicat.

N°	Objet de la délibération
DL 07-02-2017	<p style="text-align: center;"><b>Marché Fourniture Matériel Electrique Eclairage Public 2017</b></p> <p>Ce marché arrivant à échéance, il convient de procéder à son renouvellement pour 2017. Ce marché sera divisé en 5 lots :</p> <p><b>Lot 1 : « Sources lumineuses »</b> <b>Lot 2 : « Appareillage pour sources lumineuses »</b> <b>Lot 3 : « Matériel de protection et de commande »</b> <b>Lot 4 : « Matériel pour installations d'éclairage public »</b> <b>Lot 5 : « Fournitures diverses ».</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du SDE65, à l'unanimité : 1) décide de lancer un marché à procédure adaptée (MAPA) ;</p>

	<p>2) approuve la répartition en 5 lots ;</p> <p>3) autorise le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.</p>
<b>DL 08-02-2017</b>	<p><b>Avenant n° 1 au marché de réalisation de 2 études de faisabilité de réseaux de chaleur sur les communes d'Arreau et Lourdes</b></p> <p>Lors de la réunion de lancement du projet, il est apparu que le périmètre de l'étude initiale pouvait intégrer le quartier Ophite ainsi que d'autres bâtiments : le lycée Larrouza, l'Ehpad la Madone et l'école maternelle Darrespouey.</p> <p>En conséquence, il a été demandé au bureau d'études Indiggo, attributaire du lot concernant la création du réseau de chaleur sur Lourdes, de procéder à une redéfinition du périmètre. Ces modifications entraînent une augmentation de 3 510 € TTC au marché dont une partie sera financée par l'ADEME.</p> <p>Où l'exposé du Président, le Bureau approuve l'avenant n° 1 au marché «réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur sur la commune de Lourdes» et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché.</p>
<b>DL 09-02-2017</b>	<p><b>Candidature du SDE 65 aux 2 appels à projets « bâtiments exemplaires » et « autoconsommation »</b></p> <p>Le Président propose au Bureau que le SDE réponde aux 2 appels à projets suivants lancés par la Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les bâtiments exemplaires (performance énergétique)</li> <li>- l'autoconsommation (production photovoltaïque)</li> </ul> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) accepte la proposition du Président,</li> <li>2) autorise le Président à répondre aux 2 appels à projets « bâtiments exemplaires » et « autoconsommation », et à signer la demande de financement correspondante.</li> </ol>

### **La discussion continue sur les recrutements 2017 ainsi que les vacances pour l'été.**

Pour le recrutement du responsable d'exploitation et du chargé de développement, le jury, constitué par Mmes Boirie, Carrère, MM. Dossat, Frossard, Lavigne et Rouch se réunira le mercredi 8 mars toute la journée.

M. Rouch présente ensuite les différents stages ou vacations prévues et précise qu'un élève ingénieur a également été embauché en tant que stagiaire pour travailler dans le domaine des Enr.

### **Le dernier sujet évoqué est relatif aux bornes électriques**

Jean-Luc Lavigne fait le bilan de l'année écoulée et informe le Bureau de l'installation d'une dizaine de bornes supplémentaires sur les 2 mois à venir. Il évoque les difficultés rencontrées lors de l'installation des bornes sur le domaine privé. Il cite en exemple les communes de Loures-Barousse, Bourisp, avec l'installation des bornes sur les parkings des supérettes. Il émet l'idée de proposer en 2018 un forfait aux gérants des supérettes comme cela se fait pour les collectivités.

M. Rouch ajoute que l'idée serait de travailler sur le déficit de l'opération en travaillant sur une mutualisation pour les communes.

Jean-Claude Piron fait part des plaintes des propriétaires de Zoé 1ère génération, portant sur les câbles T2 ou T3. Jean-Luc Lavigne lui explique que dans l'avenir, les bornes

seront toutes équipées pour des câbles T2 et tous les véhicules seront sur T2. Au parking Brauhauban, il y a encore une borne pour les câbles T3.

Pour clôturer ce dossier, M. Rouch présente, via le diaporama, la fréquence d'utilisation des bornes implantées à Tarbes et à l'aéroport. Avant que le Président ne conclue la séance, il propose aux membres du Bureau d'offrir à chaque délégué une lampe LED. Cette idée est approuvée à l'unanimité.

La séance se termine à 18 h 30.

***PJ au présent compte-rendu :***

*Diaporama*

*DL 07-02-2017 « marché Fourniture matériel électrique éclairage public 2017 »*

*DL 08-02-2017 « avenant n° 1 au marché réalisation de 2 études de faisabilité de réseaux de chaleur sur les communes d'Arreau et de Lourdes »*

*DL 09-02-2017 « candidature du SDE65 aux 2 appels à projets « bâtiments exemplaires » et « autoconsommation »*

***Les membres du Bureau***

***Le Président  
François FORTASSIN***